

#### DEC201630DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Anne GEGOUT-PETIT directrice de l'unité UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

# LA DELEGUEE REGIONALE.

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191404DAJ du 1<sup>ER</sup> juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL) ;

**Vu** la décision DEC200999INSMI du 23 juillet 2020 portant nomination de Mme Anne GEGOUT-PETIT aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR7502 intitulée Institut Elie Cartan de Lorraine (IECL) ;

# **DECIDE:**

# Article 1er

Délégation est donnée à Mme Anne GEGOUT-PETIT directrice de l'unité UMR7502 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 

HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Anne GEGOUT-PETIT, délégation de signature est donnée à Mme Laurence QUIROT, IE et responsable administrative, Mr Didier GEMMERLE, IR et responsable informatique, Mr Jean Marc SAC-EPEE, IR et Ingénieur Calculs, Mr Jérémy FAUPIN, Directeur-Adjoint et professeur, Mr Thomas STOLL, Directeur-Adjoint et professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

# Article 3

La décision n° DEC192217DR06 du 26 août 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

# Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

# Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1er septembre 2020

La Déléguée Régionale Edwige HELMER-LAURENT